Juillet 2020

TÉLÉTRAVAIL À LA POSTE

BÂILLONNÉ POUR L'ÉTÉ !

Avec un premier accord en 2013 et un second opus très novateur, largement porté par FO et approuvé unanimement par les O.S en 2018, La Poste compte parmi les bons élèves sur le sujet du télétravail. Mais alors que la plénière du 10 juillet concentrait toutes les attentes et faisait naître l'espoir d'un nouvel élan, consécutivement à la crise du COVID, la montagne a accouché d'une souris.

LA DOUCHE FROIDE

«RDV est pris pour mi ou fin septembre. Nous reviendrons vers vous avec une proposition de texte. D'ici là, l'accord télétravail existant suffira à satisfaire les besoins éventuels». C'est avec ces propos laconiques que la direction a mis un terme aux échanges d'une réunion sans contenu, sans saveur, sans élan, presque sans objet. En guise de dialogue social, l'équipe gouvernante nous a affublés d'une écoute molle, d'un discours convenu et de réponses embrouillées ; preuves d'une impréparation manifeste. En moins de deux heures, avant le terme prévu, la messe était dite : l'été sera un no man's land sur la question du télétravail. Circulez, y'a rien à voir !

DE TRÈS NOMBREUSES ATTENTES SOUS CLOCHE

Les questionnements étaient pourtant légion. Quid d'une nouvelle situation de crise ? Quid des refus actuels, des plafonds imposés ou du millefeuille de démarches pour de nombreux-ses- agents, dont 35 000 ont expérimenté le télétravail pour la première fois pendant le confinement ? Quid des conditions de travail et de la reconnaissance des personnels « travailleurs à distance », dont beaucoup continuent d'officier dans des conditions troubles ? Quid du droit à la déconnexion ? Quid du dédommagement pour les agents qui ont utilisé et utilisent encore leurs matériels personnels ? Quid du sujet des activités télétravaillables, et non des fonctions, dont la communication trop timide ouvre la porte à toutes les interprétations ? Quid des difficultés liées à l'exercice du management à distance ? Quid des mesures d'âge pour une accessibilité élargie au télétravail ? Quid des commissions de conciliation à reconsidérer ? Quid des catégories de personnels à la traîne sur le sujet ? Quid de l'égalité femme/homme et des paramètres familiaux bouleversés ? Quid d'un accès renforcé pour les aidants ? Quid des titres restaurant pour les « travailleurs à distance » ? ... La liste pourrait encore s'allonger : elle est loin d'être exhaustive.

DES PETITES PHRASES QUI EN DISENT LONG

«La prime des actifs ne sera pas élargie aux fonctionnels - Le dédommagement des travailleurs à distance et les titres restaurant? C'est non - Est-il souhaitable que des agents télétravaillent le lundi ou le vendredi? - Ce qui a été télétravaillé pendant le confinement devrait peut-être pouvoir l'être encore, mais dans des conditions à repréciser ... - Des équipements pour les nouveaux télétravailleurs ? Oui mais de façon très progressive...». Autant de phrases qui ont soulevé bien des inquiétudes quant à la volonté de l'entreprise de poursuivre une dynamique créée par les circonstances de la crise sanitaire.

Alors que FO Com demandait un calendrier serré pour traiter au plus vite le sujet brûlant du télétravail, la direction de La Poste a cherché ostensiblement à gagner du temps. Mais en ajoutant 35 000 travailleurs et travailleuses à distance au contingent des 5 000 détenteurs du sésame officiel, La Poste a ouvert malgré elle la boîte de Pandore. Une nouvelle ère a commencé et FO Com prendra toute sa place dans les négociations à venir. D'ici là, nous communiquerons précisément sur le sujet. Car pour FO, l'été ne peut être un prétexte au confinement du dialogue social sur un sujet aussi pressant.

FORCE OUVRIÈRE, AGIR À VOS CÔTÉS !

Bulletin d'adhésion
Téléchargeable ou à remplir en ligne.
Pour plus de renseignements,
appelez le **01 40 78 31 64**

de la FOrce à votre avenir

https://www.facebook.com/secteurposte.focom/ https://twitter.com/@focomlaposte